RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR L'ORGANISATION INTERPROFESSIONNELLE COMITE INTERPROFESSIONNEL DES PALMIPEDES A FOIE GRAS (CIFOG)

L'organisation interprofessionnelle des palmipèdes gras a demandé une extension de l'accord interprofessionnel du 7 novembre 2013 relatif au marché des palmipèdes gras (cotisations interprofessionnelles du CIFOG) portant sur des cotisations financières.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : *consultationcvo-elevage-viandes@agriculture.gouv.fr*
- soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, DGPAAT, Sous-Direction des Produits et des Marchés, Bureau des Viandes et productions animales spécialisées, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*

<table>
<tr><td>Organisation interprofessionnelle :</td><td>CIFOG Cotisations interprofessionnelles 2014</td></tr>
<tr><td>Période</td><td>2014</td></tr>
<tr><td>I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :</td><td>Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés :
2 884 000 euros</td></tr>
<tr><td><u>a) connaissance de la production et des marchés</u></td><td>50 000 euros</td></tr>
<tr><td>Objet et description de la ou les action(s) :</td><td>Abonnement panels consommateurs</td></tr>
<tr><td><u>f) actions de promotion et de mise en valeur de la production;</u></td><td>2 434 000 euros</td></tr>
<tr><td>Objet et description de la ou les action(s) :</td><td>Programme de communication collective en faveur des produits de la filière, avancement de la saison festive autour de la Saint Martin, programme de relations publiques presse, communication digitale et présence sur Internet</td></tr>
<tr><td><u>i) études visant à améliorer la qualité des produits;</u></td><td>400 000 euros</td></tr>
<tr><td>Objet et description de la ou les action(s) :</td><td>Financement programme de recherche amélioration des conditions de production et de transformation des produits</td></tr>
<tr><td>II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés</td><td>La cotisation est supportée par l'accouveur, le producteur, l'éviscérateur (celui qui réalise l'ablation du foie) et le transformateur selon la répartition suivante :
<table>
<tr><th></th><th>OIE</th><th>CANARD</th></tr>
<tr><td></td><td>En Euros</td><td>En Euros</td></tr>
<tr><td></td><td>118 euros pour 1000</td><td>79 euros pour 1000</td></tr>
<tr><td>Accouveur</td><td>9 euros</td><td>3 euros</td></tr>
<tr><td>Producteur</td><td>38 euros</td><td>26 euros</td></tr>
<tr><td>Eviscérateur</td><td>33 euros</td><td>24 euros</td></tr>
<tr><td>Transformateur</td><td>38 euros ou 55 euros par tonne de foie gras</td><td>26 euros ou 52 euros par tonne de foie gras</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>signatures du président de l'organisation interprofessionnelle ou des présidents des organisations membres de l'organisation interprofessionnelle</td><td></td></tr>
</table>

COMITE INTERPROFESSIONNEL
DES PALMIPEDES A FOIE GRAS
(C.I.F.O.G.)
7, rue du Faubourg Poissonnière
75009 PARIS
Secrétariat : 01 45 22 63 16
Comptabilité : 01 45 22 62 96